



Loi sur les relations industrielles
(L.R.N.-B., chap. I-4)

DEMANDE D'ACCRÉDITATION PRÉSENTÉE PAR L'INTERVENANT
À LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DIVISION DE LA CONSTRUCTION

Entre:

le requérant,

-et-

le défendeur,

-et-

l'intervenant.

L'intervenant, conformément à l'article 10 de la loi, demande à la Commission du travail et de l'emploi d'être accrédité comme agent négociateur des salariés du défendeur dans une unité qu'il prétend habile à négocier collectivement.

Déclaration de l'intervenant:

1. a) Nom de l'intervenant:

b) Adresse:

c) Adresse aux fins de signification:

I
N
D
U
S
T
R
I
E
D
E
L
A
C
O
N
S
T
R
U
C
T
I
O
N

- *2. (Si l'intervenant est un conseil syndical) Nom et adresse de chaque syndicat le constituant:
3. Description détaillée de l'unité de salariés du défendeur que l'intervenant prétend habile à négocier collectivement. Indiquer, s'il y a lieu, la municipalité ou autre zone géographique visée:
4. a) Nombre approximatif de salariés dans l'unité décrite au numéro 3:
- b) Augmentation prévue du nombre de salariés dans l'unité de négociation décrite au numéro 4a) (nombre approximatif et date):
- c) Nombre total approximatif des salariés de l'exploitation, de l'entreprise, du commerce, de l'usine, des usines, de la municipalité ou de la zone géographique visée:
- *5. (Si l'intervenant demande l'accréditation comme agent négociateur d'une unité de salariés d'un employeur dans l'industrie de la construction)
- a) Description du travail exécuté par les salariés de l'unité de négociation que l'intervenant estime habile à négocier collectivement:
- b) Description des lieux où sont exécutés les travaux visés au numéro 5a):
- c) Nombre approximatif de salariés dans l'unité de négociation:

- *6. (Dans le cas d'une demande présentée en vertu du paragraphe 10(8) ou 40(9) ou de l'alinéa 126(2)c) de la loi et nécessitant le consentement de la Commission) L'intervenant, conformément *au paragraphe 10(8) *au paragraphe 40(9) *à l'alinéa 126(2)c) demande le consentement de la Commission pour les raisons suivantes:
7. a) Nom et adresse de tout syndicat ou conseil syndical dont l'intervenant sait qu'il revendique la qualité d'agent négociateur ou de représentant de salariés que peut viser la demande:
- b) Autres détails connus de l'intervenant quant à la revendication mentionnée au numéro 7a) notamment, tous renseignements concernant toute accréditation, la délivrance d'une déclaration portant résiliation des droits de négociation et la résiliation d'une convention collective:
8. Déclaration de l'intervenant relative aux conditions stipulées dans chacun des paragraphes de l'article 11 de la loi:
- *9. a) Date de la signature de la convention collective en vigueur ou ayant récemment pris fin:
- b) Parties signataires de la convention ou liées par elle:
- c) Conditions de reconduction ou de résiliation y stipulées:
10. L'intervenant *demande *ne demande pas la tenue d'un vote préliminaire de représentation parmi les salariés de la circonscription électorale établie par la Commission
- N.B. Il sera donné suite à la présente demande sans vote préliminaire de représentation à moins que le requérant ne signale clairement qu'il DEMANDE un vote préliminaire de représentation en rayant les mots "ne demande pas" au numéro 10.
11. *(1) L'intervenant accepte que la Commission statue sur la demande sans la tenue d'une audience.

OU

- * (2) L'intervenant accepte que la Commission statue sur la demande sans la tenue d'une audience et fait les observations suivantes:

OU

- * (3) L'intervenant, en application du paragraphe 40(5) de la loi, demande d'être accrédité sans audience ou sans avis et présente les éléments suivants à l'appui de sa demande:

OU

- * (4) L'intervenant demande la tenue d'une audience devant la Commission et s'engage à y assister. Il fait valoir les éléments suivants à l'appui de sa demande:

12. Autres déclarations pertinentes:

*13 Pages additionnelles annexées:

- a) Nombre de pages:
- b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:

*14 Outre la signification normale des documents relatifs à la présente, l'intervenant demande que copie soit envoyée aux personnes suivantes (nom et adresse):

Fait à _____, le _____ 20 ____ .

(signature et fonctions)

(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.

Une déclaration établie selon celle qui est jointe à la formule 50-1784 doit accompagner la présente demande d'accréditation.

FORMULE RÉSERVÉE À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

*Rayer les mentions inutiles